

Virements & crédits

exercice 1964

N° des cat. loc. et de finances
3ème Bureau - Mises à jour
par nous, Publ. H & H et locale
dont annuités et ouvertures de crédits
portés à la présente répartition,
annexé le 8 Mars 1965

Pour le Préfet
L.S.P. Chaze de L. v. m. a.
V. Boulet.

Le Conseil autorise les virements de crédits suivants, budget 1964 :

Section Extraordinaire = 847^{Fr} 21 du compte 16 "couverts" à l'article 2309-5

"aménagement du terrain de sports"

Section Ordinaire = 649^{Fr} 11 de l'article 665 "frais d'acte et de contentieux

aux articles suivants. art 618 pour 419^{Fr} 49

art 825 pour 229^{Fr} 66